Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 19 (1973)

Heft: 3

Rubrik: La Suisse au fil des jours

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Suisse au fil des jours

3 octobre

Le Conseil des Etats se prononce par 21 voix contre 14 en faveur du référendum sur l'accord conclu avec les Communautés européennes. Six jours avant, ce même conseil s'était déclaré contre par 19 voix contre 18, alors que le Conseil national, quinze jours avant, s'était déclaré pour par 121 voix contre 32.

Le président du Conseil chinois, M. Chou-En-Lai, reçoit un groupe de journalistes suisses en visite à Pékin. Le groupe était conduit par M. Georges Duplain, directeur général de l'Agence télégraphique suisse.

5 octobre

On apprend que le canton des Grisons vient de décider l'ouverture d'une chasse extraordinaire, baptisée «chasse de réduction sélective», pour permettre d'abattre les quelques 1000 cerfs qui sont en trop dans le Parc National.

9 octobre

Le Département fédéral de justice et police émet de nouvelles instructions concernant la réunion des familles des travailleurs étrangers. Le délai pour le regroupement de l'épouse et de ses enfants de moins de 20 ans est généralement fixé à 15 mois, sans égard à la nationalité des intéressés, alors qu'il était auparavant de 18 mois pour les ressortissants européens et qu'il pouvait aller jusqu'à 36 mois pour les autres.

18 octobre

Le Conseil fédéral décide d'augmenter les taxes postales à partir du 1^{er} janvier 1973.

19 octobre

Le Président de la Confédération et Chef du Département des finances et des douanes, M.Nello Celio, commente au cours d'une conférence de presse le message qui propose aux Chambres une majoration des impôts fédéraux. Nous allons, dit-il, au-devant d'une explosion des dépenses et il est indispensable de trouver de nouvelles sources de recettes.

21 octobre

Coopération au développement et aide humanitaire internationale font l'objet d'un projet de loi qui est actuellement soumis à la procédure de consultation. Jusqu'au 15 décembre de cette année, les associations directement intéressées, les groupements faîtiers de l'économie, les partis politiques et les gouvernements cantonaux devront faire parvenir leur point de vue sur un texte de loi de quinze articles.

Un incendie éclate dans le complexe du Jungfraujoch, à 3454 m d'altitude. Le feu gagne l'Hôtel Berghaus et la maison des touristes où se trouvent les dortoirs. Ces deux bâtiments ont été complètement détruits.

Au Wankdorf à Berne Suisse-Italie font match nul lors des éliminatoires de la coupe du monde de football.



27 octobre

On apprend par l'organe de l'Association suisse de publicité que chaque Suisse et chaque Suissesse supportent chaque année 400 fr. de frais de publicité. D'autre part les dépenses pour la publicité sont évaluées à 2,514 milliards de francs en 1970.

La Suisse accueillera ces prochains jours en qualité de réfugiés, 200 personnes d'origine asiatique expulsées d'Ouganda. La Croix Rouge Suisse et d'autres œuvres d'entraide s'occuperont de les installer dans le pays aux frais de la Confédération.

1er novembre

Le gouvernement propose aux Chambres d'accepter, sans la modifier (fait rarissime dans les annales fédérales), l'initiative Muenchenstein réclamant l'introduction d'un service civil pour ceux «qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience».

On apprend d'autre part que sans mettre en péril sa politique de stabilisation des effectifs de la maind'œuvre étrangère en Suisse, le Conseil fédéral a pu procéder à une double libéralisation, l'une, satisfaisant à des impératifs humanitaires, consiste à porter à 12 000 le nombre des «faux saisonniers» convertis en travailleurs à l'année, la seconde, favorable à l'économie, voit la libération d'un nouveau contingent de 5000 travailleurs qui seront attribués aux cantons et à l'OFIAMT (pour affectation spéciale).

3 novembre

Le Mouvement d'action nationale dépose à la Chancellerie fédérale une nouvelle initiative contre la surpopulation étrangère, portant quelque 70 000 signatures. Cette troisième initiative demande de limiter à 4000 par an les naturalisations et exige de ramener à 500 000 le nombre des étrangers.

4-5 novembre

On apprend que M. Graber, Chef du Département politique fédéral, a été officiellement invité à se rendre dans la capitale soviétique, au nom du Ministre des Affaires étrangères M. Andrei Gromyko, par M. Anatoli Kovalev, vice-ministre, actuellement en séjour en Suisse. D'autre part M. Brugger, Chef du Département fédéral de l'économie publique, pourrait éventuellement se rendre au printemps prochain à la Foire industrielle de Moscou, mais le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé.

6 novembre

On apprend que le Mouvement républicain suisse refuse l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE. Rappelons que le groupe républicain avait affirmé auparavant son accord avec le traité. Le Conseil fédéral présente le budget financier 1973. Ce dernier présente un excédént de dépenses de 196 millions de francs sur un total de dépenses de 11 milliards 360 millions de francs. Par rapport au budget de 1972, les recettes s'accroîtront de 1,2 milliard et s'établiront à 11,2 milliards. Le

budget financier 1973 n'a donc pas pu être équilibré, malgré une réduction massive des dépenses. Le budget des variations de la fortune se solde quant à lui, par un excédent de revenus de 265 millions. Aussi le budget fédéral présente-t-il un modeste boni de 69 millions, en sorte que le découvert du bilan sera réduit d'autant en 1973.

10 novembre

L'Ambassadeur François-Pierre Châtelain remet ses lettres de créance à Hanoï. Il est donc accrédité comme ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse dans la République démocratique du Vietnam, avec résidence à Colombo.

16 novembre

On apprend que les ailes militaires suisses auront un nouveau chef dès le 1 er juillet 1973: le commandant de corps Eugène Studer, commandant des troupes d'aviation et de défense contre avions a remis sa démission au Chef du Département militaire fédéral. Le Conseil fédéral l'a acceptée avec remerciements pour services rendus.



20 novembre

Le Général Souharto, Président de la République d'Indonésie, en visite officielle en Suisse, s'entretient avec le Président de la Confédération, M. Nello Celio. Le Président Souharto a notamment présenté le programme de développement national mis en place par l'Indonésie et s'est intéressé à la neutralité suisse. Dans le domaine des relations bilatérales, les discussions ont porté principalement sur les questions de coopération technique et sur l'accroissement des contributions de la Suisse envisagées pour les années qui viennent.

23 novembre

On apprend qu'une «ville dans la ville» sera peut-être érigée audessus de la gare de Zurich. M. Padolf Wasserfallen, architecte de la Ville, a déclaré au cours d'une assemblée publique de quartier que les chemins de fer fédéraux étaient favorables à une telle réalisation.

Le Conseil fédéral accepte la proposition du Département militaire fédéral en matière d'avions, qui consiste en l'acquisition d'une nouvelle série de trente «Hunter». Au Salon des Inventeurs à Bruxelles deux jeunes Fribourgeois se distinguent. Une sécurité complète sur les lignes de haute tension, telle est l'invention des deux jeunes, invention qui leur a valu la médaille d'or de ce 21e Salon.

24 novembre

Le gouvernement bernois présente son statut du Jura. Les solutions envisagées par le Conseil d'Etat bernois pour le Statut du Jura sont les suivantes: création d'un centre administratif jurassien, valorisation de la commission paritaire Jura-Berne, augmentation éventuelle du nombre des conseillers d'Etat bernois (qui passerait de 9 à 11 pour ouvrir la porte du gouvernement aux démocrates-chrétiens jurassiens), création d'un

cercle électoral pour l'élection des conseillers nationaux jurassiens, rejet du cercle électoral jurassien pour l'élection des conseillers d'Etat, rejet de ce même cercle électoral pour l'élection du conseiller aux Etats jurassien, rejet pour l'immédiat de l'institution d'un conseil jurassien.

Le Rassemblement jurassien (séparatiste) n'a pas attendu pour rejeter les propositions de régionalisation du gouvernement bernois.

26 novembre

Des heurts se produisent à Berne à l'occasion d'une manifestation non autorisée organisée par le groupe Bélier. On dénombre quelques blessés légers. La police n'est pas intervenue.

27 novembre

Le Conseil national nomme son nouveau président en la personne de M. Enrico Franzoni, démocrate-chrétien tessinois, élu par 136 voix sur une majorité absolue de 77. M. Franzoni remplace M. William von Tobel, indépendant zurichois. De son côté le Conseil des Etats élit par 41 voix (majorité absolue 22 voix) M. Marius Lampert, démocrate-chrétien valaisan, à la présidence de la chambre des cantons. Il remplace M. Ferruccio Bolla, radical tessinois.

29 novembre

Le Conseil des Etats décide par 26 voix contre 15 la suppression totale de la Cavalerie.

2-3 décembre

A une très large majorité des votants et à l'unanimité des cantons le peuple repousse l'initiative du parti du travail «Pour une véritable retraite populaire» (294 477 oui contre 1 481 129 non), et approuve le contre-projet de l'Assemblée fédérale par 1 394 031 oui contre 417 680 non.

L'accord de libre-échange avec la CEE est accepté par tous les can-



Le conseiller fédéral M.Gnägi a reçu au début décembre nos héros sportifs. On le reconnaît entouré de M.-T. Nadig et de B. Russi.

tons et par 1 345 057 oui contre 509 350 non.

La participation pour toute la Suisse s'est élevée à 51,2%.

5 décembre

Le Conseil national décide, par 91 voix contre 71, la suppression totale de la Cavalerie.

6 décembre

Fort de l'appui de l'opinion publique qui réclamait que l'on prenne enfin des mesures pour lutter contre l'inflation, MM. N. Celio et E. Brugger font connaître à Berne, lors d'une conférence de presse, le contenu d'un message aux Chambres comprenant cinq arrêtés urgents qui, tous, visent à réduire la pression que la demande et les coûts exercent sur la conjoncture.

Contrôle et limitation du crédit La première série de mesures prévoit le prélèvement d'avoirs minimaux, une nouvelle limitation des crédits, un contrôle des émissions de titres et des restrictions concernant la publicité en faveur du petit crédit et la conclusion de contrats de prêts personnels.

- Dépôt à l'exportation
 L'arrêté fédéral du 24 juin 1970
 instituant un dépôt à l'exportation est maintenu, alors qu'il devait échoir à la fin de 1972.
- Limitation des amortissements autorisée par le fisc
 Le gouvernement aura le droit de limiter, durant un certain temps, les amortissements fiscalement admissibles, ce qui devrait exercer un effet modérateur sur les investissements.
- Stabilisation du marché de la construction
 L'arrêté de 1971 est renforcé par l'extension de l'interdiction de construire à tout le territoire national.
- Surveillance des prix

Le Conseil fédéral surveillera l'évolution des prix des marchandises et des services aux fins de renseigner l'opinion publique et d'empêcher les abus.

Sous la présidence de M. Franzoni, Président du Conseil national l'Assemblée fédérale se réunit pour procéder à diverses élections. M. Roger Bonvin, Chef du Département des transports et communications, est élu président de la Confédération pour 1973 par 174 voix. M. Ernest Brugger, Chef du Département de l'économie publique, est élu vice-président de la Confédération pour 1973 par 195 voix.

Au Tribunal fédéral le Président et le vice-président pour 1973 et 1974 seront M. Hans Tschopp et M. René Perrin.

Le Conseil des Etats adopte par 29 voix sans opposition le budget de la Confédération pour 1973.

9 décembre

Le premier DC-10-30 commandé par la compagnie nationale suisse gagne l'aéroport de Kloten. Le nouveau gros porteur de Swissair, pouvant transporter 249 passagers, entrera en service le 15 décembre 1972 sur l'Atlantique Nord.

Le Grand Prix de littérature française hors de France décerné par l'Académie royale de Belgique est remis à Bruxelles, par le Professeur Georges Sion, secrétaire perpétuel de cette Académie, à Jean Starobinski, professeur ordinaire à la Faculté des lettres de l'Université de Genève.

10 décembre

En championnat suisse de hockey sur glace (LNA) La Chaux-de-Fonds bat Sierre 8–2, Ambri-Piotta bat Genève-Servette 5–3, Berne bat Kloten 6–4, Langnau bat Lugano 6–5. Classement: 1. La Chaux-de-Fonds 18 pts., 2. Sierre 15 pts., 3. Ambri-Piotta 14 pts., puis suivent Berne et Langnau avec 11 pts., Genève-Servette, Kloten et Lugano avec 9 pts.

Le Comité International de la Croix-Rouge

Les origines

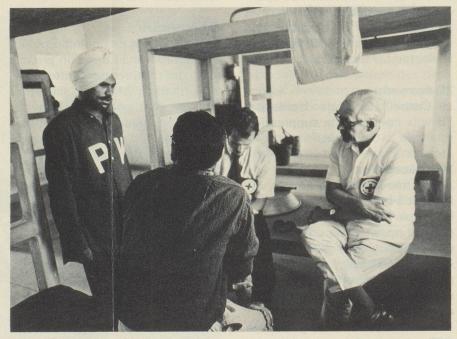
En 1859, un voyageur suisse, Henry Dunant, traverse la Lombardie alors à feu et à sang. Il arrive au soir d'une sanglante bataille à Solférino et constate avec horreur que des milliers de soldats blessés sont laissés à l'abandon, sans soins, voués à une mort certaine.

De cette vision terrible est née la Croix-Rouge. En effet, Dunant va improviser sur place, pendant plusieurs jours et avec des moyens de fortune, une action de secours. De retour, il entreprend de dire au monde ce qu'il a vu en publiant «Un souvenir de Solférino», livre qui va bouleverser l'Europe. Par ce reportage avant la lettre, Dunant propose une solution: son idée est de pallier la carence des services sanitaires des armées et de donner des soins et une protection aux soldats blessés de quelque côté du front qu'ils se trouvent.

Quatre Genevois se joignent à Dunant pour réaliser ce projet: le Général Dufour, M. Moynier et les Docteurs Appia et Maunoir.

Les cinq hommes forment le Comité international de secours aux blessés – le futur CICR – et obtiennent en 1864 la convocation d'une conférence internationale, à laquelle participent 12 Etats, et dont le résultat tangible fut la signature d'une Convention pour l'amélioration du sort des blessés.

Dans ce but, la création de Sociétés de secours dans chaque pays est encouragée. Elles se multiplient rapidement et prennent bientôt le nom de Sociétés de la Croix-Rouge. Dès la fin de la première guerre mondiale, elles s'orientent vers de nouvelles activités en temps de paix, tout en continuant de préparer leurs membres volontaires à une action plus rationnelle en cas de conflit. Leur



Entretien sans témoin avec des prisonniers de guerre indiens.

(Photo J.J. Kurz)